

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2020**

**N° 2020-020**

**Finances  
Budget Principal – Compte Administratif 2019  
Approbation et autorisation de signer**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 02 Mars 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

**Présents :**

Frédéric CUILLERIER, Serge LEBRUN, Pascal FOULON, Dominique RENAULT, Jean-Marc MASSE, Marie-Françoise QUÉRÉ, Joël GIRARD, Daniel BOCQUET, Adeline BOIZARD, Carl LEQUERTIER, Stéphanie CHANE-CHU, Éric DODET, Valérie LABOUCHRA, Laurent JUTIGNY, Christine GOBLET, Gilles HUBERT, Jacqueline BLIN et Raymond DOUARE.

En exercice : 22  
Présents : 17  
Votants : 21

**Excusés :**

Céline JUNGES - GIRLANDA, Vanessa RICHARD, Anne D'AUX, Nathalie GUILLOTEAU.

**Pouvoirs :**

Vanessa RICHARD à Marie-Françoise QUERE, Anne d'Aux à Pascal FOULON, et Nathalie GUILLOTEAU à Carl LEQUERTIER.

**Secrétaire auxiliaire :** Alexandra BIE-BOUGARD.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le Compte Administratif retrace l'ensemble des mouvements financiers pour l'exercice 2019.

Contrairement au Budget Primitif qui est un acte de prévision, le Compte Administratif permet d'identifier le niveau réel des charges et des ressources.

Recettes de fonctionnement	CA 2018	CA 2019	Évolution
013 – Atténuation de charges	90 007,40 €	66 967,12 €	- 25,60 %
70 – Produits des services	407 175,04 €	471 169,05 €	15,72 %
72/042 – Travaux en régie	13 905,26 €	0,00 €	/
73 – Impôts et taxes	1 866 567,11 €	1 887 776,43 €	1,14 %
74 - Dotations et participations	790 467,93 €	842 993,04 €	6,64 %
75 – Autres produits de gestion	46 750,25 €	47 286,68 €	1,15 %
76 – Produits financiers	/	/	/
77 – Produits exceptionnels	114 520,32 €	103 466,67 €	- 9,65 %
043 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00€	0,00 €	/
<b>TOTAUX</b>	<b>3 329 393,31 €</b>	<b>3 419 658,99 €</b>	<b>2,71 %</b>

Les variations du chapitre « Atténuation de charges » sont toujours très marquées d'une année sur l'autre en raison du caractère volatile de ces recettes. Le remboursement important des indemnités journalières suite, aux multiples congés maternité constatés en 2018 et non présents en 2019 explique la baisse de ce poste.

Les produits de services connaissent une progression de 15,72 % qui s'explique ainsi :

- Une facturation des participations pour voirie et réseaux (PVR), pour des terrains situés route de Montafiland, à hauteur de 40 942,02 € en 2019, contrairement à 2018 où aucune PVR n'avait facturé.
- Une augmentation des redevances liées à l'enfance, la jeunesse et les affaires scolaires de 8%.

Le chapitre « Impôts et Taxes » n'a pas connu de réels changements en 2019, on constate cependant :

- Une hausse de 70 093,00 € de taxes foncières et autres impôts locaux assimilés, liée à l'augmentation progressive de la population de la Commune par des installations nouvelles dans les lotissements récemment aménagés (Moulin à Charles, Le Rivage).
- Une baisse de 29 390,00 € des attributions de compensations de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire.
- Une diminution de 21 375,08 € des taxes sur les droits de mutation.

Les dotations et participations, seconde source de financement de la Ville, ont connu une hausse de 6.64% entre 2018 et 2019. Les écarts les plus significatifs étant :

- Sur les recettes provenant de la CAF pour le service Enfance – Jeunesse et Affaires Scolaires (compte 7478) avec une augmentation de 35 629.02 € (+ 32,6 %).
- Sur la Dotation de Solidarité Rurale avec une augmentation de 10 608,00 €, soit 5,88 %.
- Sur les attributions des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) qui subissent une diminution de 6 543,92 € (- 7,14%).

Concernant les produits exceptionnels, on constate la cession d'un bien immobilier en 2018, pour 111 400,00 €. Quant à 2019, le montant de ce poste s'explique par la mise en débet de l'ancien comptable public, ainsi que par le transfert des derniers fonds liés à la reprise de la Halte-Garderie Les Oursons.

Dépenses de fonctionnement	CA 2018	CA 2019	Évolution
011 – Charges à caractère général	636 794,74 €	788 160,54 €	23,77 %
012 – Charges de personnel	1 687 250,11 €	1 771 623,30 €	5,00 %
014 – Atténuations de produits	245 257,00 €	245 986,00 €	0,30 %
65 – Autres charges de gestion	147 408,33 €	177 814,25 €	20,63 %
66 – Charges financières	36 203,93 €	35 886,26 €	-0,88 %
67 – Charges exceptionnelles	0,00 €	39 165,31 €	/
022 Dépenses imprévues	2 490,00 €	0,00 €	- 100,00%
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	139 669,66 €	11 155,70 €	- 92,01 %
<b>TOTAUX</b>	<b>2 895 073,77 €</b>	<b>3 069 791,36</b>	<b>6,03 %</b>

Les dépenses de fonctionnement connaissent une hausse de 6,03 %.

Le chapitre 011 progresse de 151 365,80 € (+ 23,77 %), comme suit :

011 – Charges à caractère général	CA 2018	CA 2019	Evolution
Chapitre 60 - Achats	395 084,82 €	436 718,97 €	10,54 %
Chapitre 61 – Services Extérieurs	151 284,98 €	258 809,42 €	71,07 %
Chapitre 62 – Autres services extérieurs	81 654,94 €	84 336,15 €	3,28 %
Chapitre 63 – Impôts et taxes	8 770,00 €	8 296,00 €	- 5,40 %
<b>TOTAUX</b>	<b>636 794,74 €</b>	<b>788 160,54 €</b>	<b>23,77 %</b>

La variation la plus importante concerne les services extérieurs (+ 71,07 %) et s'explique entre autres, par les dépenses avancées dans le cadre d'un accident de la circulation survenu le 27 avril 2019, sur la voie publique, ainsi que les frais liés aux formations des agents (locations de matériels et organisme de formations).

Les charges de personnel augmentent de 5,00%. Cela s'explique à la fois par l'évolution de carrière des agents (avancements d'échelons, avancements de grades), ainsi que les embauches.

Le chapitre 65 augmente à hauteur de 30 405,92 €, compte-tenu de la régularisation des subventions versées aux budgets annexes, ainsi que la réforme relative aux indemnités des élus.

Recettes d'investissement	CA 2018	CA 2019	Évolution
10 – Dotations diverses (hors 1068)	227 002,76 €	278 518,82 €	22,69 %
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés (résultat n-1)	0,00 €	380 701,14 €	/
13 – Subventions d'équipement	309 367,00 €	330 346,16 €	6,78 %
16 – Emprunts	0,00 €	0,00 €	/
040 – Opérations d'ordre entre sections	139 669,66 €	11 155,70 €	- 92,01 %
041 – Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	/
<b>TOTAUX</b>	<b>676 039,42 €</b>	<b>1 000 721,82 €</b>	<b>48,03 %</b>

Au sein du chapitre 10, le montant du FCTVA passe de 154 898,00 € en 2018 à 201 607,00 € en 2019 en raison de l'effort réalisé par la Commune, en matière d'investissements.

La somme de 380 701,14 € a été affectée au compte 1068, elle correspond au besoin de financement constaté au 31/12/2018 pour la section d'investissement.

Le chapitre 13 évolue à la hausse, compte tenu des nouvelles subventions accordées en cours d'année, pour les différents projets.

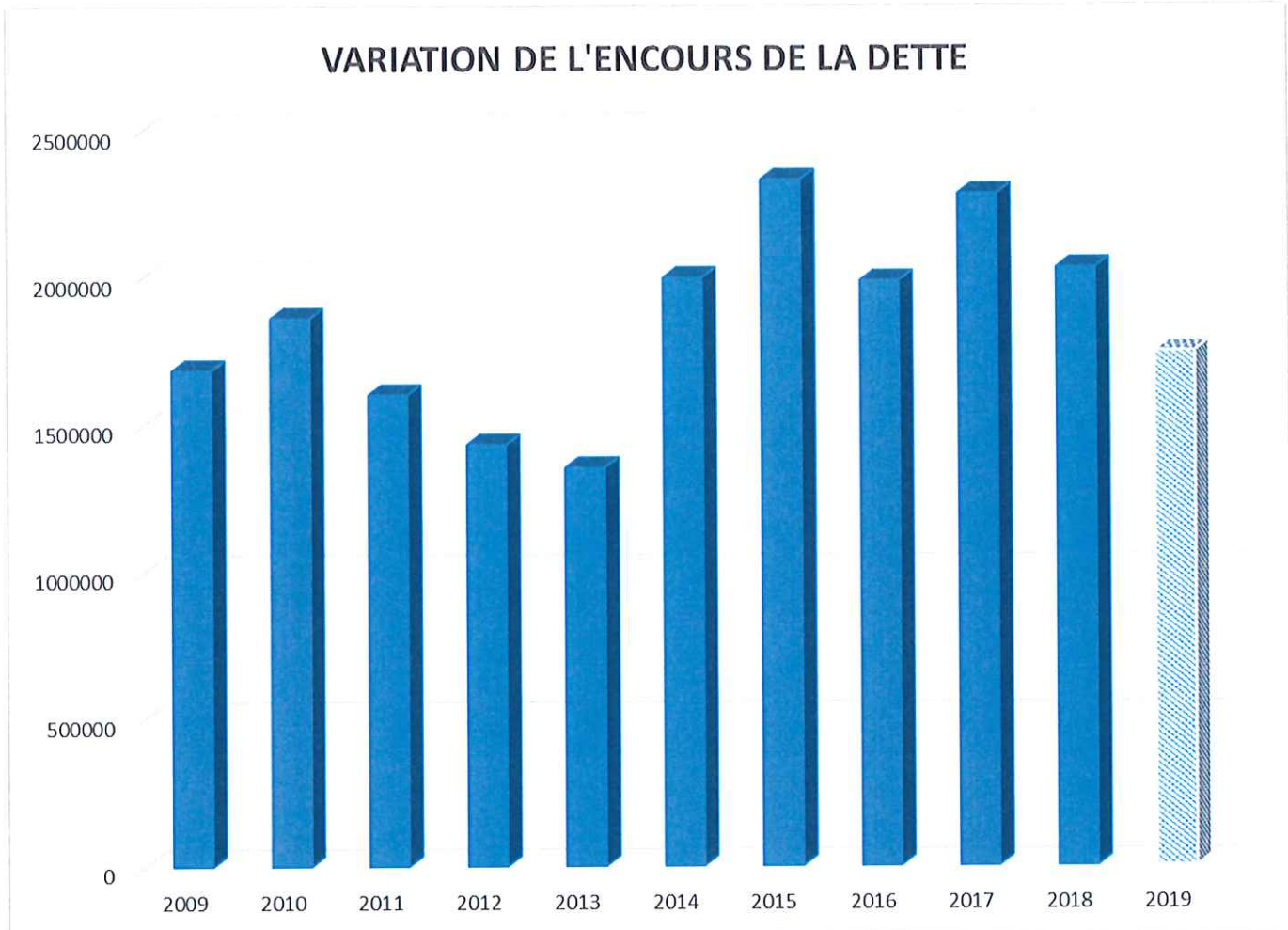
Pour finir, la Commune n'a pas contracté de nouvel emprunt en 2019.

Dépenses d'investissement	CA 2018	CA 2019	Évolution
20/21/23 – Dépenses d'équipement	1 230 111,01 €	648 268,73 €	- 47,30 %
16 – Amortissement capital dette	250 633,07 €	283 902,00 €	13,27 %
040 – Opérations d'ordre entre sections	13 905,26 €	0,00 €	- 100,00 %
041 – Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	/
<b>TOTAUX</b>	<b>1 494 649,34 €</b>	<b>932 170,73 €</b>	<b>- 37,63 %</b>

Les dépenses d'équipement baissent de manière significative compte-tenu des avancements et fin de chantiers, entre 2018/2019 pour trois projets importants, à savoir, création d'une mairie annexe et d'une salle de conférence, aménagement de la place de la Mairie, ainsi que les liaisons douces.

## LA DETTE

L'encours de la dette, c'est à dire le montant total du capital des emprunts restant à rembourser, au 31 décembre 2019, est d'un montant de 1 746 075,76 €. La somme de 283 902,00 € correspond au remboursement du capital des emprunts souscrits, pour l'année 2019.



Le Doyen d'âge du Conseil municipal sollicite l'Assemblée délibérante afin qu'elle approuve le Compte Administratif 2019 du Budget Principal.

**La doyenne du Conseil municipal Jacqueline BLIN fait procéder au vote.**

#### **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS :**

**21 POUR :** Serge LEBRUN, Marie-Françoise QUERE, Pascal FOULON, Vanessa RICHARD, Dominique RENAULT, Anne d'AUX, Jean-Marc MASSÉ, Joël GIRARD, Jacqueline BLIN, Raymond DOUARE, Daniel BOCQUET, Gilles HUBERT, Carl LEQUERTIER, Éric DODET, Valérie LABOUACHRA, Laurent JUTIGNY, Céline GIRLANDA, Adeline BOIZARD, Stéphanie CHANE-CHU et Nathalie GUILLOTEAU.

**1 NON VOTANT :** Frédéric CUILLERIER.

Envoyé en préfecture le 27/03/2020

Reçu en préfecture le 27/03/2020

Affiché le



ID : 045-214502692-20200309-DCM\_2020\_020-DE

N°2020-020

Finances – Budget Principal – Compte Administratif 2019 – Approbation et

Pour extrait certifié conforme

A Saint-Ay, le **11.2 MARS 2020**

Le Maire,  
**Frédéric CUILLERIER**



Certifié exécutoire  
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le  
Et de l'affichage le  
Pour le Maire,  
La Directrice Générale des Services,

Alexandra BIE-BOUGARD.